

A	A5 – Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats d'intérêt communautaire	Priorité		
	A5.4 - Élaboration des chartes de bonnes pratiques, par activités, en concertation avec les représentants de celle-ci	1	2	3

Cadre	
<p>Secteur(s) concerné(s) Ensemble du site Natura 2000</p> <p>Statut foncier Conservatoire du littoral (Cdl) Conseil général d'Ille-et-Vilaine Communes Privé Domaine Public Maritime (DPM)</p> <p>Constat(s) et problématique La charte Natura 2000 est un dispositif contractuel d'un niveau d'engagement moindre que celui du contrat Natura 2000. Les usagers du site, individuels ou regroupés en structures collectives (associations, syndicats, groupements, etc.), exerçant une activité spécifique de loisir peuvent adhérer à la charte, et ainsi s'engager à pratiquer leur activité dans le respect des habitats et des espèces du site. La charte Natura 2000 présentée dans ce Docob est ciblée par grands types de milieux naturels ou par espèce. Si cela est pertinent, celle-ci pourrait être développée pour une ou plusieurs activités.</p>	<p>Habitat(s) concerné(s) Tous</p> <p>Espèce(s) concernée(s) Toutes</p>

Actions
<p>Cette mesure vise donc à élaborer, lorsque cela est pertinent, une charte de bonnes pratiques par activités, en concertation avec les représentants de ces activités et à communiquer sur ces chartes au public concerné. Toute modification du Docob et notamment de la charte Natura 2000, devra faire l'objet d'une validation en Copil puis d'un nouvel arrêté d'approbation.</p>

Axes stratégiques et actions parallèles développés sur les ENS du département
<p>- Axe stratégique 8 : Concilier usages, fréquentation et préservation des espaces naturels sensibles Action n°2: Rédiger une charte des usagers des espaces naturels sensibles (à l'échelle départementale et de chaque site)</p>

Modalités de mise en œuvre				
Action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires	Coût prévisionnel	Nature et source(s) des financements potentiels
Elaborer une charte de bonnes pratiques par activités	Opérateur N2000	Services de l'état, représentants d'usagers, collectivités	Inclus dans l'animation Natura 2000	
Echéancier : 2015-2016				
Mesures liées :				
A5.1 Maintenir et encourager les pratiques favorables à la biodiversité et au maintien de la qualité de l'eau				
A5.2 – Assurer la compatibilité des plans, programmes, projets, aménagements et manifestations avec la conservation des habitats d'intérêt communautaire				
A5.3 Concourir aux bonnes pratiques de gestion en milieu marin et littoral				
C1/C2.1 - Informer et sensibiliser au moyen de supports et outils de communication existants				
C1/C2.2 - Informer et sensibiliser au moyen de supports et outils de communication propres au site Natura 2000				
E1 - Animer, mettre en œuvre et suivre le document d'objectifs				
E2 - Assurer la coordination de la démarche Natura 2000 avec les autres démarches engagées sur le territoire				

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation

Nombre de réunions de concertation avec les représentants d'usagers
Mise à jour du Document d'objectifs

Indicateurs de résultat

Nombre de signataires de la charte Natura 2000
Respect des engagements de la charte Natura 2000